



LES MÉDIAS SOCIAUX SUR LES DIX DOIGTS!



Pour une présence responsable sur les médias sociaux,
lis et partage notre brochure. C'est notre sécurité!



0800 333 48
CONTACT@MIL.BE

.be



Notre monde évolue, la Défense aussi.

Les médias sociaux sont devenus une réalité incontournable, raison pour laquelle la Défense encourage une pratique sociale et responsable.

Être socialement connecté, c'est être connecté au monde. Notre comportement individuel, celui de nos proches, influence directement notre image et notre sécurité individuelle mais aussi celle de la Défense.

N'hésite pas à lire et à partager le contenu de ta brochure; bon amusement sur les médias sociaux!



Sommaire

Introduction aux médias sociaux	1
Les types de médias sociaux	3
Règles de prudence	5
Je me lance	7
Mix médias	9
Droits, règles et usages	11
Facebook	13
Linkedin	15
Twitter	17
Point de contact et lexique	19



Introduction aux médias sociaux

Les médias sociaux sont un **vecteur** incontournable **de communication** pour nous tous, pour la Défense.

Que nous y soyons actifs ou pas ils sont devenus un véritable phénomène de société et ils influencent la perception et la conduite de notre monde.

C'est la raison pour laquelle la Défense veut se positionner sur ces vecteurs de communication modernes.

Ni ennemis, ni amis, les médias sociaux sont ce que vous en faites: **les outils de votre communication**.

Ce guide est réalisé pour les membres de la Défense qui s'expriment à titre personnel.

Seuls le Ministre de la Défense, le CHOD, leurs porte-paroles ou toute autre personne mandatée par eux peuvent s'exprimer au nom de la Défense.

Même à titre personnel, un profil sur un média social peut contenir des informations susceptibles de porter préjudice à la confidentialité des opérations sans même que l'utilisateur en soit conscient.



La Défense souhaite développer une communication **transparente, ouverte, dynamique et positive.**

Mais elle cherche aussi à conscientiser et à responsabiliser son personnel sur les risques liés à l'utilisation des médias sociaux.

Ce guide a pour objectif de fournir des informations pratiques et des conseils afin de limiter les conséquences dommageables.

La Défense encourage vivement son personnel, civil et militaire, à prendre **connaissance de ce document et à le partager avec ses familiers et amis.**

Dans le monde de l'information et de la communication instantanée, chacun doit garantir une utilisation positive des médias sociaux.

Tout en respectant la sécurité de l'ensemble du personnel de la Défense et de leurs familles ainsi que leur liberté d'expression.



Les types de médias sociaux

Sites de socialisation: Facebook, Netlog, Google+, ...

Médias dont la vocation est la socialisation par la mise en relation interpersonnelle sur base d'intérêts, de valeurs, d'affinités communes.

Sites de réseautage professionnel: LinkedIn, Viadeo, ...

Médias dont l'objet est de construire, d'étendre un réseau à caractère professionnel.

Ils permettent aussi de gérer, d'améliorer, de promouvoir son identité numérique (e-réputation).

Sites de partage: Youtube (vidéos), Picasa, Flickr, Instagram (photos), Wikipedia (connaissances), ...

Médias sur lequel l'utilisateur dépose des données (vidéo, photo, texte) qui peuvent ensuite être partagées avec d'autres internautes.

Lesquels peuvent consulter, commenter ou compléter l'information initiale.

Sites de stockage, d'archivage: Dropbox, Wetransfer, Icloud, Slideshare, ...

Médias permettant de déposer des documents de travail, des archives diverses.

Ce dépôt numérique peut être accessible à tous les supports informatiques de votre réseau que vous aurez synchronisés ainsi qu'aux membres avec lesquels vous avez choisi de le partager.



Outils de suivi: flux(RSS), Netvibes, Google Reader, ...

Permet d'être informé d'un thème ou d'une actualité particulière sans être obligé de mener des recherches fastidieuses.

Ils avertissent automatiquement l'utilisateur dès l'apparition d'un nouveau contenu en relation avec ce thème ou cette actualité.

Outils de géolocalisation: Foursquare, Google latitude, 'Mes amis'(iPhone),...

Outils développés afin de partager les lieux de mes centres d'intérêts.

Sites d'instantanés: Twitter, micros blogs,...

Ces sites utilisent les réseaux sociaux pour diffuser des informations courtes ou des liens dans un mode quasiment instantané.



Règles de prudence

Ces conseils de prudence visent à protéger votre identité et vos données personnelles.

La modification de certains paramètres élémentaires permet de renforcer facilement la sécurité de votre compte.

Il est nécessaire dans un premier temps de vérifier l'ensemble de vos **paramètres de confidentialité**:



La fonction de « **géolocalisation** » est présente sur les smartphones, tablettes sur certaines applications ou sites internet et sur les réseaux sociaux.

Désactivez cette fonction lorsque vous êtes directement impliqués dans un processus opérationnel, il en va de votre sécurité et de celle de vos collègues.

Certains médias sociaux proposent la fonction de « **tagging** »; cette fonction permet de compléter un contenu par un complément d'information; souvent l'identité d'une personne sur une photo ou une vidéo.

Vous pouvez éviter d'être ainsi identifiés en désactivant la possibilité pour votre entourage de vous « tagger ».



Verrouillez votre profil: ne le rendez accessible qu'aux personnes que vous connaissez réellement ou aux personnes que vous pouvez formellement identifier. Ensuite, réfléchissez avant de publier certaines informations et faites attention à ce que vous téléchargez via un média social.



Lors de publications de photos et vidéos: soyez extrêmement prudents si vous publiez une photo ou une vidéo **depuis le théâtre opérationnel**. Ces photos ou vidéos ne peuvent contenir aucune information classifiée. Concrètement ne divulguez aucune information opérationnelle comme les horaires ou les lieux de patrouilles, les missions planifiées ou leurs objectifs, les bilans de mission, etc. Veillez également à ne jamais prendre une photo ou une vidéo qui montrerait à l'arrière-plan un bâtiment ou du matériel classifié, tout élément permettant l'identification de votre unité (badges,...).

Sur des documents où figurent vos collègues vous devez obtenir leur autorisation avant toute publication (voir droits, règles et usages).

Si vous hésitez, demandez conseil à votre officier de sécurité.

Sensibilisez votre entourage à ces règles (par exemple: éviter qu'un enfant ne diffuse des informations sur son parent en opération sur son profil Facebook).



Virus et applications: limitez au maximum l'utilisation des applications inconnues. En effet, certaines d'entre-elles sont porteuses de virus qui pourraient, par exemple, exporter certaines de vos données personnelles, dont les mots de passe afin de pirater votre compte. Sachez que la plupart des médias sociaux déclinent toute responsabilité quant à leur utilisation.



Je me lance

Lorsque vous vous inscrivez sur les réseaux sociaux, on vous demande généralement de fournir votre **nom**, un **log in** (un identifiant que vous choisirez vous-même ou qui vous sera imposé) ainsi qu'un **mot de passe**.

Parfois le log in sera votre adresse mail personnelle ou celle-ci vous sera demandée à un stade ultérieur de votre inscription.

Mot de passe: choisissez un mot de passe relativement long c'est-à-dire au minimum huit caractères, des lettres en alternant les majuscules et les minuscules et en ajoutant des chiffres. Vous pouvez par exemple penser à une phrase facile à mémoriser par exemple: « les règles de prudence des médias sociaux sont simples » et vous obtiendrez « LrDpDmSsS ». En rajoutant un chiffre vous obtiendrez « LrDpDmSs194 ». Attention, ne reprenez surtout pas le même mot de passe pour vous connecter à différents médias sociaux, à votre adresse mail personnelle, etc.



N'oubliez pas qu'il est fortement recommandé de ne **pas utiliser une adresse mail militaire** lors de la création de votre compte personnel!

En effet si votre compte sur un média social est piraté, l'ensemble des informations disponibles sur votre adresse professionnelle risqueront de devenir également exploitables.



Pour plus de sécurité encore, nous vous incitons à créer une nouvelle adresse mail que vous dédierez exclusivement à votre ou vos compte(s).

Importation de données: la plupart des médias sociaux proposent à l'inscription d'importer l'ensemble de vos contacts depuis votre adresse mail personnelle. Une invitation sera alors envoyée à l'ensemble de vos contacts afin de leur proposer de vous rejoindre pour consulter votre compte.

Nous vous conseillons de ne pas lancer cette opération afin d'éviter d'envoyer une invitation à des personnes que vous auriez perdu de vue «volontairement».



Mediamix

L'utilisation des technologies numériques permet l'**intégration de différents supports** de communication digitale (écrits, photos, vidéos).

Mais aussi l'**interconnexion des vecteurs** (compatibilité des technologies téléphoniques, du web et des médias sociaux).

Par exemple : un SMS envoyé peut être retranscrit sur Facebook et/ou Twitter et partagé automatiquement par votre «ami» ou «familier».

Les conséquences pour la sécurité en opération et l'image de la Défense peuvent être importantes.

Le temps nécessaire à communiquer est quasi **réduit à la durée du transfert électronique** de vos informations.

Le nombre de personnes touchées peut rapidement devenir exponentiel et incontrôlable.

C'est ce qu'on appelle l'effet viral des médias sociaux ou encore l'effet de caisse de résonance.

Voilà pourquoi il faut être particulièrement attentif au contenu de ces informations.



Utilisez les propriétés des médias sociaux en connaissance de cause, gérez soigneusement vos listes d'amis et de distribution.

Sensibilisez votre entourage aux conséquences d'un transfert et de l'utilisation inappropriées de vos messages, même si cela part d'une bonne intention.



Les médias sociaux sont une révolution dans notre communication mais ils ne remplacent pas les autres médias (radio, télévision, imprimés,..).



Droits, règles et usages

Droit et usage

Toute publication, qu'elle soit à titre privé ou officiel doit respecter au minimum le cadre légal ci-après; concrètement, la personne juridiquement responsable est le détenteur d'un profil individuel et/ou l'éditeur responsable pour toute page officielle.

Droit belge

Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

Droit à l'image: découle des lois vie privée et droit d'auteur ainsi que des décisions des cours et tribunaux.

En conséquence: si vous souhaitez prendre des collègues en photo, publier et/ou tagger ces photos sur un média social, vous devez toujours obtenir le consentement des personnes concernées. Le consentement doit être obtenu séparément pour la prise d'image, la publication et le tagging.

En temps de guerre, le militaire est soumis aux dispositions de l'arrêté de loi du 11 octobre 1916 relatif à l'état de guerre et l'état de siège qui peuvent fortement limiter le droit à la liberté d'expression.



Règles et directives particulières à la Défense



Droit du personnel de la Défense à exprimer son opinion (DGCO-APG-MEDPR-SSCC-001).



Transgressions disciplinaires liées à la liberté d'opinion et d'expression (DGHR-SPS-CARDI-003).



Communication externe en opération. Instructions générales aux membres du détachement (DGCO-SPS-MEECO-MPOM-001).

Règles propres aux médias sociaux

Chaque média social édicte sa réglementation et les pratiques attendues de la part de l'internaute qui bénéficie en échange d'une plateforme et des outils de communication. Ces règles peuvent être complétées par une charte qui établit et précise le comportement attendu de la part de l'internaute. Cette charte est publiée par l'éditeur ou le gestionnaire de la page.



Il en résulte généralement un transfert de certains droits, notamment les droits d'auteurs et d'exploitation. Ils peuvent être cédés partiellement ou totalement en vertu du droit national de référence. Par exemple Facebook Europe est de droit irlandais; c'est donc ce droit qui est d'application pour les internautes en Europe.



Facebook

Est le principal média de la socialisation en réseau. Il compte le plus grand nombre d'utilisateurs et demeure à ce jour le plus populaire.

A l'origine il était destiné à partager les albums photos des étudiants de l'université de Harvard. Ce média a été ouvert au grand public, le développement des fonctionnalités y est continu.

Le «**Profil**» est destiné à l'usage des personnes privées, la «**page**» est destinée plus spécifiquement aux entreprises, associations, institutions, personnes morales,...



Ce média fonctionne sur le principe de la recherche et de la mise en réseau interpersonnelle d'individus partageant des centres d'intérêts communs (études, hobby, sport, familiaux...). Une des fonctionnalités est la possibilité de créer des «**groupes**» suivant ce concept.

Facebook propose la gestion de votre vie numérique au travers d'une «**Time line**». Au long de cette ligne du temps se retrouvent vos «**post**» il s'agit de vos commentaires, vos messages 'ouverts', vos photos et vidéos.

Facebook propose comme fonctionnalité de base un outil de recherche de personnes, une messagerie (courriel), une messagerie instantanée (chat) comprenant la web vidéo via Skype.



Facebook propose aussi deux fonctionnalités à caractère sensible : la géolocalisation et le tagging! Il faut impérativement désactiver ces fonctions en milieu opérationnel (voir règles de prudence point 3).

Contrôlez régulièrement les **paramètres de confidentialité** de votre compte. Facebook les modifie régulièrement et sans préavis.



Facebook vous permet de gérer vos «amis» en fonction de vos affinités, une fonction intéressante pour garder un contrôle des informations que vous souhaitez partager en toute confiance.



Facebook propose l'utilisation du «Like»: cette option permet à l'internaute de transmettre rapidement une opinion positive sur un contenu, une page. Sachez que lors de l'utilisation de cette fonctionnalité, Facebook collecte vos informations de navigation et dresse votre profil marketing, même si vous ne disposez pas d'un compte Facebook.



LinkedIn

Linked in

Cet outil de réseautage permet de constituer un **réseau professionnel, entre professionnels** via la publication de curriculum vitae (CV) en ligne. Et ce dans plus de 200 pays et territoires.



LinkedIn permet de **construire et de gérer votre réputation et votre image** en ligne.



Et par extension l'image de la Défense, une institution qui possède en son sein de multiples compétences professionnelles.

Le profil vous permet d'y publier un **curriculum vitae, votre parcours scolaire, les formations additionnelles.**

Votre **position et fonction** dans l'entreprise, ainsi que **vos fonctions antérieures** et une **photo de présentation.**

N'hésitez pas à solliciter des **recommandations** provenant de personnes fiables et crédibles, cela donnera de la crédibilité à votre profil.

Vous pouvez aussi profiter de ce réseau pour utiliser la fonction «**Answers**» et requérir l'aide ou l'expertise d'autres professionnels.

Ce média propose aussi une **gestion par groupe** d'appartenance, d'intérêt ou d'expertise.



Vous pouvez vous associer aux groupes des membres de la Défense. Pour renforcer sa position de réseau professionnel planétaire, LinkedIn dispose d'une application qui permet aux membres de traduire leur profil dans une quarantaine de langues.

Quelques points de prudence: la valorisation de votre réputation et de votre image ne doit pas se faire au détriment d'une **discretion nécessaire** liée à notre core business: les opérations.



Soyez donc très prudents quant à la publication de votre fonction, de votre parcours et même quant à la publication de votre photo de profil. Ce qui pourrait permettre votre identification dans l'organisation.



Twitter



Média social de l'instantané.

Il permet le partage rapide d'une pensée, d'une participation à un évènement ou d'une actualité.

Twitter est un système de transmission quasiment instantanée de messages courts (140 caractères maximum).

Ces messages, assimilables à des sms (Tweet), sont reçus par les utilisateurs qui ont souscrit à une liste d'abonnement.

Cette liste reprend soit des personnes particulières, soit des groupes de personnes qui partagent les mêmes intérêts.

Quels sont les risques ?

Il faut bien comprendre que ces messages ne se limitent pas à du texte. Ils peuvent contenir des liens qui renvoient vers tout ce que l'on peut trouver sur internet. De plus, comme le nombre de caractères est limité, les URL sont souvent raccourcis ou compressés au maximum. Ce qui augmente le risque de vous diriger sur des fichiers ou des applications non désirés.



Afin d'éviter ce genre de problème, il existe cependant la possibilité d'utiliser des fonctions de prévisualisation.

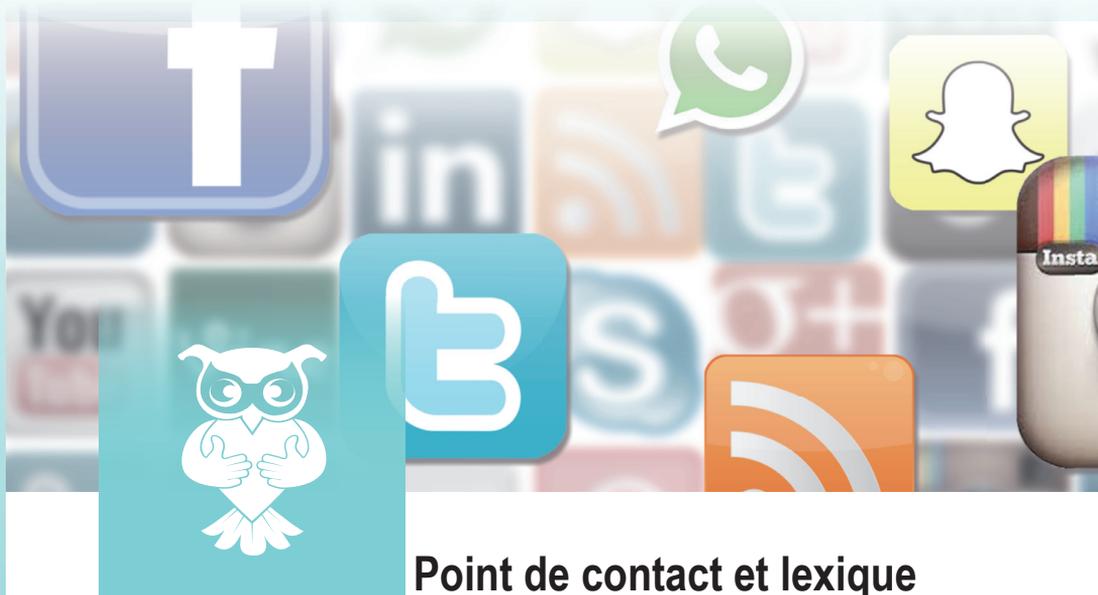


Ensuite, lorsque le Tweet est envoyé à votre liste de destinataires, il est impossible de le récupérer comme vous pourriez encore le faire avec un mail ou encore en effaçant une information d'un média social.

Il existe en outre une **foule de services additionnels** sur Twitter, aussi divers que variés qui vous demanderont votre **log in et votre mot de passe**.



Ces services auront donc accès à tous les paramètres de votre compte et constituent évidemment un risque de piratage. Soyez donc extrêmement prudents si vous utilisez ces services additionnels.



Point de contact et lexique

Qui contacter?

Pour une information générale à propos de la Défense: soit au numéro gratuit **0800 33348**, soit par courriel contact@mil.be

Pour une information particulière relative à une **actualité, un évènement majeur** concernant la Défense:

00322 701 3950 (Service de presse de la Défense) ou press@mil.be

Vous constatez un **incident** qui peut nuire à la **sécurité** de la Défense ou de son personnel: contactez l'officier de sécurité de votre unité.

Vous êtes victime d'un **acte malveillant** (usurpation d'identité, piratage de vos données,...) contacter la computer crime unit de la police fédérale à l'adresse web: <https://www.ecops.be/> et rapportez à votre officier de sécurité.

En cas de harcèlement: contactez la personne de confiance de votre unité.

Pour une information élargie: <http://infosec.mil.intra>



Quelques mots liés aux médias sociaux

Géolocalisation: procédé technologique qui permet de positionner un bâtiment, une personne, etc, sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques.

Média social: vecteur de communication qui permet un échange interpersonnel, inter sociétal. Actuellement ces médias sont associés à la technologie de web 2.0, permettant l'interconnexion mondiale aux médias sociaux, avec peu de moyens.

L'évolution que connaîtra les médias sociaux est liée aux technologies web 3.0 qui sont en plein développement.

Réseau social: réseau créé au moyen de certains médias sociaux.

Tagging: « marqueur », « étiquette » par lequel un auteur associe une information. Par exemple, le fait d'indiquer le nom d'une personne présente sur une image diffusée sur un média social.



Cette brochure est éditée par la Direction Générale Communication

Auteurs: Bernard van Hecke - Pierre Bogaert

Mise en page: Sabrina Eeckman - **Infographie hibou:** Astrid Vanderhasselt

Editeur responsable : lieutenant-colonel Rudy Baert

Quartier Reine Elisabeth - Bloc 5

Rue d'Evere 1 - 1140 Bruxelles